

Requalification paysagère de la Porte de France à Mont-Louis



Adresse **MONT-LOUIS 66210**

Référence 2021-MAPA-MONT-LOUIS

Maître d'ouvrage **PNR PYRENEES CATALANES- COMMUNE DE MONT-LOUIS**

Adresse **LA BASTIDE 66360 OLETTE**

Tel. / courriel 04 68 04 97 60/ contact@pnrpc.fr

CAHIER DES CHARGES

Objet **Date et heure limites de remise des offres :**
Vendredi 15 avril 2022

Date d'édition **Février 2022**

1. DESCRIPTIF DU MARCHE

1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent cahier des charges concerne le chantier de requalification paysagère, sur la Commune de **MONT-LOUIS**.

.1.1. LIEUX D'EXECUTION

PORTE DE France – selon plan de situation Pièces Graphiques

.1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

.1.3. DECOMPOSITION EN LOTS

- **LOT 1 : MOBILIER D'EXTERIEURS**
- **LOT 2 : SIGNALÉTIQUE D'INTERPRÉTATION ET D'INFORMATION**

L'entreprise peut répondre à un ou plusieurs lots.

Les variantes 1.1 et 1.2 et options 1 et 2 seront éventuellement retenues lors de l'analyse du marché en fonction des compétences et prix proposés. Le choix d'une variante entraîne la suppression du poste équivalent. Le choix d'une option est indépendant de l'autre.

.1.4. CALENDRIER PREVISIONNEL D'EXECUTION

La durée estimée du chantier est de 2 mois.

Le démarrage des travaux est prévu en juin ou à l'automne 2022, ils devront être achevés avant octobre 2022, et devront se dérouler hors période estivale (juillet-août).

.1.5. VISITE DU SITE

La visite du site par les candidats n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée.

.1.6. MAITRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre chargée de la maîtrise de chantier est : NEANT

.2. CONTENU ET PRESENTATION DES OFFRES

.2.1. CONTENU

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- **Requalification paysagère MONT-LOUIS-CDC fixant les règles de la consultation et le descriptif des travaux.**
- **Requalification paysagère MONT-LOUIS-DQE valant DPGF à la remise de l'offre**
- **Requalification paysagère MONT-LOUIS-Pièces graphiques**

.2.2. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une

traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

En cas de non-présentation de tout ou partie des documents figurant ci-dessous, le soumissionnaire verra son offre rejetée au profit de l'offre du candidat arrivant en 2^{ème} position et ainsi de suite.

.2.3. DOCUMENT A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) paraphée, datée et signée**
- **Une note méthodologique où le candidat répondra à chaque thématique indiquée ci-dessous :**
 - La présentation de l'entreprise : curriculum Vitae des principaux intervenants attestant des compétences requises, organisation générale (diminution des nuisances, sécurité, respect de l'environnement), planning prévisionnel et méthodologie mise en œuvre, dispositions adoptées pour respecter les délais, etc.
 - Les détails techniques singuliers que l'entreprise a identifiés et les dispositions qu'elle prendrait pour les résoudre.
 - Les principaux matériaux et matériels avec lesquelles il exécutera ses ouvrages ; sera précisé la provenance, le nom des fournisseurs, les caractéristiques environnementales et techniques par tous moyens (fiches produits, fiches FDES, certification, labels, etc.),
 - Les références et qualifications de son entreprise en regard de la spécificité de ce marché,
- **Le présent cahier des charges signé sans réserve**

.2.4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE :

- Certificats visés à l'article 46 du code des marchés publics.
- Extrait K Bis ou attestation équivalente.
- Attestation d'assurance.
- RIB.

.3. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	
CRITÈRE 1 - Prix des prestations Mode de Calcul : offre la plus économique / offre étudiée	50%
CRITÈRE 2 - Valeur technique au vu de la note méthodologique Expériences- références similaires (mentionner les contacts)	50%

.4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Le pli des candidats doit parvenir au plus tard le : **vendredi 15 avril 2022**

par voie numérique à :

lucie.julien@pnrpc.fr ; patricia.oster@pnrpc.fr

Tout retard entraîne l'élimination de l'offre du candidat. Les offres arrivées hors délais ne seront pas examinées.

.4.1. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre juridique ou administratif ou technique est :

Pour le maître d'ouvrage :

Patricia Oster - patricia.oster@pnrpc.fr

.5. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

.5.1. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

.5.2. CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les aménagements proposés font l'objet d'une déclaration de travaux auprès de services de la DRAC. Son approbation prévue le 15 mai dernier délai conditionne la signature des marchés de travaux.

.5.3. MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le marché fait l'objet d'un groupement de commandes entre et la Commune de Mont-Louis et le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, afin de partager la prise en charge financière des travaux.

Il est régi par une Convention de groupement de commande limitée durant la durée des travaux. La conduite du chantier en commun s'entend sur l'ensemble de l'opération commune aux 2 parties.

Chaque membre du groupement inscrit le montant de l'opération dans le budget de sa collectivité ou de son établissement, et assure l'exécution comptable conformément aux dispositions du marché qui se décomposera comme suit :

- 40% du montant total des travaux H.T des 2 lots plafonnés à 7 500€ H.T au total à la charge du Parc naturel régional

- 60% du montant total des travaux H.T des 2 lots à la charge de la Commune de Mont-Louis

Les facturations des entreprises seront à établir en conséquence.

Pour chaque lot, un Acte d'engagement commun est établi avec les 2 membres du groupement de commande.

.6. ACCEPTATION

Est accepté le présent CAHIER DES CHARGES.

Fait à

La personne responsable de l'entreprise,

(Lu et Approuvé, signature)

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

2.1 GENERALITES :

ORDRE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux, sont envisagés dans l'ordre suivant :

- Travaux de dépose des poteaux, bancs, borne péage, abri-bus
- Confection/commande des mobiliers
- Réalisation des socles béton pour barrières basses, bancs, reprise de la dalle de l'abri-bus
- Pose et scellement des mobiliers

ORGANISATION DU CHANTIER

Le chantier sera organisé de telle façon que tous les matériaux et toutes les fournitures utilisées reçoivent l'agrément du maître d'ouvrage, avant leur mise en œuvre. L'utilisation par l'entrepreneur de matériaux ou fournitures non réceptionnés par le maître d'ouvrage l'expose à détruire et recommencer l'ouvrage concerné sur simple demande de celui-ci. Toute disposition sera prise pour que les produits, matériaux ou les fournitures refusés quittent immédiatement le chantier. Le poste est réputé inclus dans le prix de l'installation de chantier.

PROPRETE DES VOIES DE CIRCULATION ET REMISE EN ETAT DES LIEUX

Quelle que soit la nature des revêtements des voies empruntées par les véhicules de l'entrepreneur, il sera exigé le maintien de celles-ci dans leur état de propreté initial. Ainsi, toute dégradation ou salissure des voies adjacentes au chantier par des engins approvisionnant celui-ci ou en ressortant ne sera pas admise. Si cela survenait, le maître d'ouvrage y fera immédiatement remédier aux frais de l'entrepreneur. Chaque soir les chaussées voisines seront balayées après travaux.

Toutes les traces d'utilisations par des engins " terreux " seront nettoyées au fur et à mesure, la propreté d'ensemble étant exigible sous 24 heures. A défaut, toutes dispositions pourront être prises pour faire réaliser le nettoyage aux frais de l'entreprise sans autres formes d'avertissements.

Par ailleurs, l'attention de l'entreprise est particulièrement attirée sur l'obligation de restituer les zones mises à sa disposition pour le stockage, les installations de chantier... en parfait état. A charge de celle-ci d'établir, avant travaux, un constat d'état des lieux si elle le juge utile. Les déchets divers et gravats seront évacués en décharge publique agréée. Le poste est réputé inclus dans le prix de l'installation de chantier.

PERMISSION DE VOIRIE

La Commune effectuera une demande de permission de voirie pour les travaux au niveau de l'abri-bus auprès de la DIRSO.

IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'implantation des ouvrages que ce soit en altimétrie ou planimétrie, incombe à l'entreprise. Sa concrétisation sur le terrain se fera à l'aide de piquets et de marquages au sol, ou autres procédés.

Le comité de suivi constitué par le Maître d'ouvrage ainsi que la commune commanditaire devront impérativement valider les implantations avant tout démarrage de travaux.

L'entrepreneur prend en charge, selon l'implantation des ouvrages, de repérer les réseaux selon les indications obtenues auprès des exploitants et concessionnaires desdits réseaux. Il se soumettra alors aux directives que ces derniers pourraient lui imposer en ce qui concerne leur repérage et leur protection. Le poste est réputé inclus dans le prix de l'installation de chantier.

PHASAGE PROTECTION

L'entrepreneur devra mettre en œuvre tous les travaux de protection de chantier en cours. Il inclura dans ses travaux, conformément à la réglementation en matière de sécurité et de protection de la santé, la signalisation des ouvrages de jour et de nuit, la protection des parcours piétons avec signalisation permanente des dangers ou obstacles

Le tout afin d'assurer la sécurité des tiers et de ne pas perturber le bon fonctionnement des commerces et l'accès à chacun des logements ou garages des riverains.

REUNIONS DE CHANTIER

Il sera organisé des réunions de chantier chaque semaine, dont le jour sera défini conjointement par la commune et le Parc et auxquels assisteront :

- Un représentant de la commune
- Un représentant du Pnr
- Les entreprises

Au cours de ces réunions, le Maître d'ouvrage ou son représentant visitera les travaux, constatera leur avancement, leur qualité, leur conformité aux pièces du projet et donnera toute instruction et éclaircissement qui lui seront demandés.

Il fera toute observation nécessaire.

Il appartiendra aux entreprises de demander toute précision dont elles auraient besoin.

- À l'issue de ces réunions, un compte-rendu sera rédigé par le Parc et accepté par l'entreprise si elle ne formule pas de réserves dans un délai de 5 jours après diffusion du compte rendu.
- Le Parc assurera la diffusion d'une copie de ce compte rendu à toutes les entreprises et personnes directement intéressées.
- Ce compte rendu précisera la date et l'heure de la prochaine réunion et les noms des personnes convoquées, et de ce fait, tiendra lieu de convocation.

Les réunions seront présidées par le Maître d'œuvre ou son représentant qui rédigera le Procès-verbal.

DIRECTION DES TRAVAUX

L'entrepreneur sera tenu de maintenir en permanence sur le chantier pendant l'exécution des travaux, une personne au courant des techniques de toutes natures employées pour l'exécution de la présente commande et par ailleurs chargée de :

- Recevoir notification des ordres de services et des instructions écrites ou verbales du Maître d'Œuvre et en assurer l'exécution,
- Accepter les constats concernant les prestations exécutées.

L'entrepreneur remettra au maître d'ouvrage les pouvoirs pour la personne ou les personnes qu'il aura désignées pour le représenter.

RECEPTIONS

La réception partielle des travaux interviendra à la fin de la phase travaux. A cette occasion, les installations seront repliées et les lieux en parfait état. L'entreprise fournira le dossier des ouvrages exécutés.

La réception générale sera réalisée durant le dernier mois de la durée d'exécution prévue du marché. Pour cette opération, les plantations devront être en parfait état, les paillages aussi, les enherbements tondus, les arbres et arbustes entretenus.

MATERIAUX

Acier de type CORTEN : le CORTEN est une marque, comme INWATEN ou DIWETEN, qui concerne un alliage dont la dénomination exacte est « ACIER A RESISTANCE AMELIOREE A LA CORROSION ATMOSPHERIQUE ». Le prestataire devra proposer un alliage correspondant à cette description. A minima le matériau devra remplir les caractéristiques ciblées par la norme AFNOR EN 10025-5 : 2005.

Résistance

Un panneau de signalisation est fixé sur un support qui est lui-même fiché dans le sol dans un massif de fondation. L'ensemble (support et registres) doit pouvoir résister aux vents soufflant dans la région, afin d'une part de ne pas se déformer et d'autre part ne pas s'arracher ou se rompre sous l'effet du vent. La pression dynamique de base à considérer pour l'implantation de ces supports dans le territoire du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes sera à minima de 190 daN·m⁻² (déca Newton par mètre carré de surface).

Le prestataire aura à sa charge de s'assurer que les dispositifs installés répondent à la législation en vigueur au moment de la fabrication et de l'implantation des panneaux.

Spécifications liées à la sécurité routière, à la fusibilité des mâts, et à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Pour la prise en compte de la sécurité routière, les préconisations techniques à respecter sont les suivantes :

- Pour une implantation au bord de la chaussée sans protection (barrières, glissières, talus, etc.), le moment résistant maximum admissible devra rester inférieur à 570 da N.m afin que le dispositif ne constitue pas un obstacle agressif.
Si cette condition ne peut être respectée, le titulaire proposera un système permettant la fragilisation du dispositif pour le rendre « fusible » lors d'un choc par un véhicule motorisé. Ce dispositif devra être détaillé dans l'offre technique du prestataire.
- Les massifs de fondation des supports devront être arasés au niveau du terrain naturel.
- L'emploi du béton ne peut se faire qu'au niveau du massif de fondation, en aucun cas au-dessus du sol.
- Pour une implantation en bord de chaussée, le prestataire s'assurera du respect des dispositions réglementaires liées à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, notamment pour ne pas implanter les dispositifs à des endroits qui réduiraient la largeur circulaire réglementaire des trottoirs. En outre afin de ne pas constituer un obstacle, la hauteur sous panneau devra impérativement être respectée.

Le prestataire aura à sa charge, au moment de la pose, de s'assurer que les dispositifs installés répondent à la législation en vigueur sur ces aspects également.

Prise en compte des particularités climatiques

Les matériels dans leur ensemble (massif, supports et registres) devront être en mesure de résister au climat, et notamment aux éventuels problèmes engendrés par l'accumulation des facteurs suivants en territoire de montagne :

- Chutes de neige
- Gel
- Chaleur
- Ecart de température élevée
- Fort taux d'ensoleillement
- Vent

Ces facteurs doivent amener le prestataire à fournir des réponses adéquates sur la résistance de l'ensemble du matériel, qui devra être en mesure de :

- Résister à la pression exercée sur les dispositifs par la neige et le vent (les mâts devront pouvoir résister à une pression prévue pour 6 registres, y compris quand ils en comprennent moins d'après le schéma d'implantation, et ce afin de prévoir l'évolutivité des dispositifs dans le temps et l'accueil potentiel de nouvelles activités à signaler ultérieurement sur ces mêmes mâts).
- Résister à l'oxydation liée au ruissellement. L'oxydation naturelle de l'aluminium et de l'acier de type CORTEN est normale et prévisible, mais les éventuelles pièces de fixation des registres et des massifs de fondation devront être en mesure de résister à l'effet des intempéries.
- Résister aux effets du gel et des écarts de température. A cet effet les matériaux poreux pour les massifs de fondation seront à proscrire s'ils remettent en question la solidité de l'ensemble, et s'ils peuvent être sujets à une fissuration et une casse.

Entretien des dispositifs

Le matériel installé doit pouvoir, en cas de dégradation humaine volontaire de type graffitis, peinture, tags, être aisément nettoyable à l'aide de produits d'entretien courants.

Fournitures nécessaires à la pose des mâts et à la fixation des registres

L'ensemble des matériels devra être livré avec toutes les fournitures spécifiques nécessaires à la pose des mâts dans le sol et à la fixation de 6 registres sur les mâts (boulonnerie et visserie, tiges métalliques le cas échéant, dispositif rendant le mât fusible le cas échéant, etc.).

2.2 DESCRIPTIF DES OPERATIONS :

LOT 1 : MOBILIERS D'EXTERIEURS

1.1 VARIANTE 1 : FOURNITURE ET POSE DE MOBILIERS PERSONNALISES

Bancs avec dossier, modèle Pnr :

- Selon modèle joint (pièces graphiques)
- Dimensions : Lg 200mm, lg 45mm, Ht 90mm.
- Piètement en plaque d'acier corten (ou équivalent), tôle épaisseur 6mm, dimensions lg 45cm x ht 50cm, pliée aux deux extrémités, avec découpe du logo Pnr et trous de fixation, finition sablage + oxydation + vernis
- Assise et dossier en planches de bois local classe III ou IV, naturel ou avec traitement (lg 14,5 cm*ep 4,5cm), finition bords arrondis, pose avec jour (1cm env), inclinaison 8°
- 2 lames de soutien de dossier en acier Corten (épaisseur 4/5mm, dimensions 60cm/15cm), pliées au milieu
- Compris montage, visserie
- Réalisation des socles béton, scellement et reprise de sol
- Implantations à réaliser avec le maitre d'ouvrage

Tables pique-nique modèle Pnr :

- Selon modèle joint (pièces graphiques)
- Dimensions bancs : Lg 200mm, lg 45mm, Ht 90mm. Table : Lg 200mm, lg 0,90m, ht 0,79m
- Piètement en double plaque d'acier corten (ou équivalent), tôle épaisseur 6mm, dimensions lg 90cm x ht 50cm, pliée aux deux extrémités, avec découpe du logo Pnr et trous de fixation, finition sablage + oxydation + vernis
- 2 lames de soutien en acier Corten (épaisseur 4/5mm, dimensions 90cm/5cm), fixation sur bord de table
- Compris montage, visserie
- Réalisation des socles béton, scellement et reprise de sol
- Implantations à réaliser avec le maitre d'ouvrage

Barrières basses de mise en défend :

- Selon modèle joint (pièces graphiques)
- Acier Corten ou équivalent,
- Dimensions : Lg 120cm, ht totale 40cm (vue 20cm)
- Lisse horizontale en tube carré section 4x4cm, épaisseur 3mm ; montants en fer plat 6cmx40cm, épaisseur 10mm
- Compris scellement béton et reprise de sol

Barrières hautes de mise en défend :

- Selon modèle joint (pièces graphiques)
- Acier Corten ou équivalent,

- Dimensions : Lg 120cm, ht totale 90cm (vue 70cm)
- 2 Lisses horizontales en tube carré section 4x4cm, épaisseur 3mm ; montants en fer plat 6cmx90cm, épaisseur 10mm
- Compris scellement béton et reprise de sol

1.2 VARIANTE 2 : FOURNITURE ET POSE DE MOBILIERS STANDARDISES

Bancs avec dossier :

Modèle avec dossier, modèle « Athène » de la marque AREA (ou équivalent)

- Assise et dossier en bois tropical, piètement en fonte
- Bois lasuré teinte «bois naturel».
- Piètement : grenailage SA3. Métallisation des zones sensibles. Primaire époxy au zinc cuit au four et thermolaquage polyester teinte RAL 8012.
- Dimensions (L 1m70 et L 3m, H 75cm x P 57cm)
- Fixation : Scellement direct en 4 points (L 1m70) ou 6 points (L 3m) par tiges d'ancrage.
- Compris montage, visserie
- Réalisation des socles béton, scellement et reprise de sol
- Implantations à réaliser avec le maitre d'ouvrage

Ou modèle « Médineo » de la marque Polymobyl (ou équivalent) :

- Modèle nature, lames en bois exotique, épaisseur 30mm
- Piètement en aluminium thermolaqué, RAL 8012
- Dimensions : Lg 1500mm, ht 800mm, lg 612mm
- Compris montage, visserie
- Réalisation des socles béton, scellement et reprise de sol
- Implantations à réaliser avec le maitre d'ouvrage

Tables pique-nique avec bancs :

Modèle « Atlantique » de la marque AREA (ou équivalent)

- Version Acier thermolaqué et frêne traité
- Dimensions : Bancs (L 1m60 x Larg. 46cm) Table (L 1m60 x Larg. 87cm)
- lames de bois sont fixées sur des structures en acier massif par visserie inox.
- Piètement, grenailage SA3. Métallisation des zones sensibles. Primaire époxy au zinc cuit au four et thermolaquage polyester teinte RAL 8012
- Compris montage, visserie
- Réalisation des socles béton, scellement et reprise de sol

Lisse basse :

Modèle « Nevada » de la marque AREA (ou équivalent)

- Acier thermolaqué, RAL 8012
- Dimensions : Lg 150cm, ht totale 40cm, interdistance 10cm,
- Lisse supérieure en tube carré de 40 mm. 2 emprises au sol en plat massif de 60 x 10 mm. Hauteur de pose hors sol 20 cm.
- Finition : grenailage SA3. Métallisation des zones sensibles. Primaire époxy au zinc cuit au four et thermolaquage polyester teinte RAL 3007 sans supplément de prix.
- Scellement d'environ 200 mm dans le sol.
- Compris scellement massif béton et reprise de sol

Barrière :

Modèle « Nevada » de la marque AREA (ou équivalent)

- Acier thermolaqué, RAL 8012
- Dimensions : Lg 150cm, ht totale 100cm, interdistance 10cm,
- Lice supérieure en tube carré de 40 mm. 2 emprises au sol en plat massif de 60 x 15 mm. Hauteur de pose hors sol 80 cm.
- Finition : grenailage SA3. Métallisation des zones sensibles. Primaire époxy au zinc cuit au four et thermolaquage polyester teinte RAL 3007 sans supplément de prix.
- Scellement d'environ 200 mm dans le sol.
- Compris scellement massif béton et reprise de sol

1.3 FOURNITURE ET POSE D'ABRI-BUS

Modèle modèle ref 25° ABB1-B de la marque "Polymobyl"

- Structure en acier thermolaqué section 80x80mm, RAL 8012
- Couverture en aluminium composite et sous-face en lame de bois (mélèze)
- Cloison de fond en bois ajouré et 2 cloisons latérales en plexiglass incassable
- Avec 1 banc ref 25°/NQ
- Option : Eclairage par rampe LEDs + alimentation
- Dimensions Lg 3000mm, lg 1500mm, ht
- Reprise de dalle béton si nécessaire
- Fixations sur platines, compris montage, visserie

LOT 2 : SIGNALÉTIQUE D'INTERPRÉTATION ET D'INFORMATION

2.1 FOURNITURE ET POSE DE MAT DIRECTIONNEL MODELE CITE VAUBAN

- 1 mât aluminium hauteur 2400 mm (2300 mm hors sol), ø 90 mm, thermolaqué RAL 8012, fourni avec bouchon et indication fixe des directions NSEO, en lettres découpées alu laquées RAL
- 11 lames directionnelles aluminium thermolaqué RAL 8012 (sur les 2 faces), Format : 820 x 120 mm, épaisseur 16mm, avec lettres écriture blanche réflecto (hauteur texte 4 cm) sur les deux faces.
- Platine en aluminium pour scellement sur massif béton
- Compris réalisation du massif béton et scellement

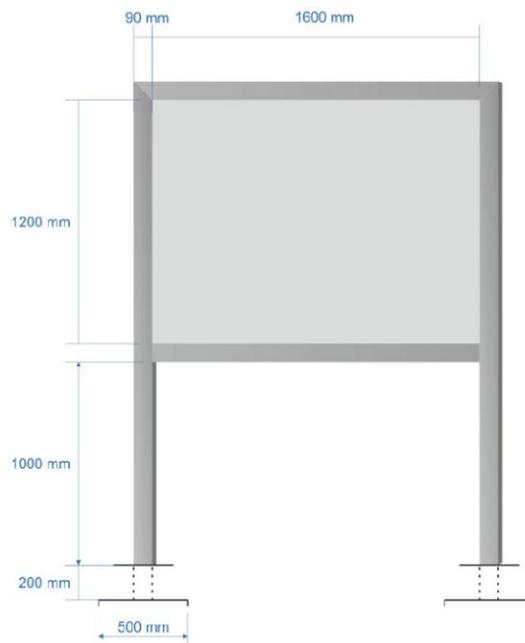
2.2 OPTION 1 : FOURNITURE ET POSE DE PUPITRE EN ACIER CORTEN

- Support incliné pour pupitre en acier corten (ou équivalent, à minima le matériau devra remplir les caractéristiques ciblées par la norme AFNOR EN 10025 : 2005), plié aux 2 extrémités, épaisseur 4 à 6mm
- Selon modèle Pnr joint ou équivalent
- Dimensions lg 600mm, ht totale 900mm
- Plaque thématique en stratifié, ép 10mm, bord arrondis, dimensions Lg580mm x lg 380mm, hors conception graphique
- Compris réalisation du massif béton et scellement

2.3 OPTION 2 : FOURNITURE ET POSE DE PANNEAU D'AFFICHAGE

- cadre en aluminium thermolaqué RAL 8012

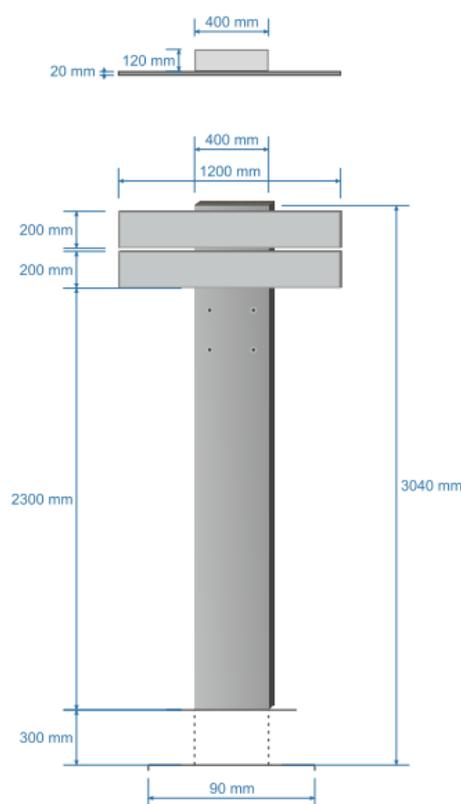
- panneau en stratifié ou aluminium Dibon, teinte neutre sombre 8012
- dimensions : ht vue 2380mm x lg 1780mm
- Compris réalisation du massif béton et scellement



2.3 FOURNITURE ET POSE DE TOTEM DE SIL

Totem haut SIL en acier corten

- Type DC43 - Modèle Pnr, avec découpe logo laser
- Dimensions : hauteur totale 3040mm, largeur 400mm. La hauteur sous panneau du totem en alliage corten devra être au maximum de 1200mm.
- Afin de faciliter l'identification du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, le prestataire proposera dans sa réponse une solution technique permettant l'intégration du logo PNR sur le totem. Pas de peinture qui se délave, s'estompe, s'écaille, pas de dispositifs adhésifs. Une solution de découpe est préconisée.



Fourniture et fixation de lames registres aluminium thermolaqué

- Registres de maximum de 1200 mm par 200 mm
- Une seule mention est possible par registre, sur deux lignes maximums.
- Au recto la mention du registre en blanc, sur un fond d'une teinte définie par un code couleur selon le type d'activité.
- Au verso laqué dans une teinte identique à celle de l'aluminium des supports et de l'acier de type CORTEN. La granulométrie ne devra pas nécessairement être identique à celle des supports mais la teinte est importante afin d'atténuer l'aspect métallique brut de l'aluminium non peint au dos des registres.
- BAT à faire valider par le maître d'ouvrage avant mise en oeuvre
- Teintes et écritures :

Ecriture blanche	RAL 5015 C100 M49 J4 N1	Hébergement, restauration, camping
Ecriture blanche	RAL 7011 C70 M55 J50 N26	Services aux personnes en déplacement
Ecriture blanche	RAL 3003 C24 M100 J97 N21	Activités viticoles et produits du terroir
Ecriture blanche	RAL 6001 C100 M30 J100 N21	Sports, loisirs, nature et culture
Ecriture blanche	RAL 4001 C46 M73 J23 N2	Services publics

Principes de composition des registres.



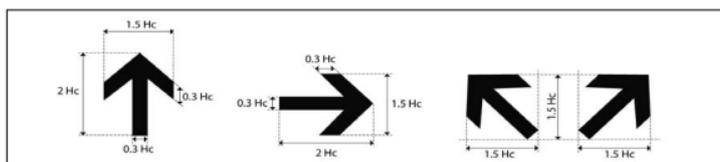
Sur les registres où deux lignes seraient nécessaires, la hauteur du registre pourrait être plus importante, à savoir portée à 250 mm sur les DC43 et à 200 mm sur les DC29.

Le nombre de mentions maximales sur un support est de 6, dont 4 dans la même direction. Le prestataire doit pouvoir prévoir dans sa réponse technique la fixation des 6 registres sur les supports.

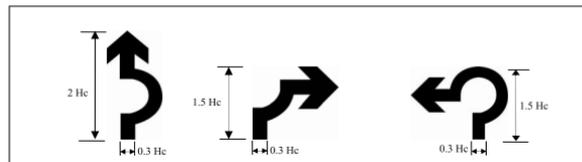
Les registres devront être rétro réfléchissants, visibles de jour comme de nuit. De ce fait, la totalité des registres les plus grands (sur les DC43) sera de classe II. Les registres en position (DC29) seront aussi rétro réfléchissants, mais de classe I.

Les flèches seront de dimensions prédéfinies, en fonction des hauteurs de caractères (HC) suivant le schéma suivant :

En présignalisation de carrefour en croix :

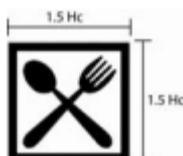


En présignalisation de carrefours giratoires :



Enfin, les idéogrammes à faire figurer à la fin de certains registres, tels que décrits dans le tableau listant les mentions des registres, devront être aussi de taille et de type bien définis, conformément à la Charte Signalétique du PNR et à la réglementation nationale (code de la route).

Indicateur de taille :



Liste des idéogrammes règlementaires

 ID1a Parc de stationnement	 ID1b Parc relais - banc de stationnement assuré le lien vers d'itinéraire résau x de transport en commun	 ID1c Parc de stationnement sous vidéo-surveillance	 ID2 Aéroport assurant le transport de voyageurs par lignes régulières	 ID3 Hôpital ou clinique assurant les urgences	 ID4 Hôpital ou clinique assurant pas les urgences	 ID5a Poste d'appel d'urgence	 ID5b Poste d'appel téléphonique	 ID6 Réseau d'information service	 ID7 Installation accessible à la personne handicapée à mobilité réduite	 ID8 Terrain de camping pour tentes	 ID9 Terrain de camping pour caravanes	 ID10 Auberge de jeunesse	 ID11 Emplacement pour piécyrique	 ID12a Gare ferroviaire
 ID12b Gare de trains-automobiles	 ID13a Embarcadere pour bac ou car ferry	 ID13b Port de commerce dont le trafic annuel de marchandises est supérieur à 20 000 t	 ID14a Poste de distribution de carburant	 ID14b Poste de distribution de carburant assurant également le ravitaillement en gaz de pétrole liquéfié (GPL)	 ID14c Garage ou poste de déchargement	 ID15a Parc naturel régional	 ID15b Parc national	 ID15c Réserve naturelle	 ID15d Terrain d'occupation du sol agricole, du littoral et des rivages lacustres	 ID15e Point d'accueil du public dans un espace naturel sensible	 ID16a Monument historique	 ID16b Site classé	 ID16d Musée ayant reçu l'aggrégation « musée de France » octroyée par le décret n° 2002-5 du 4 janvier 2002	 ID16e Parc ou jardin ayant reçu le label « jardin remarquable » décerné par le ministère de la culture
 ID17 Point d'accueil juvénile	 ID18 Chalet de vacances ou gîte	 ID19 Point de vue	 ID20a Base de loisirs	 ID20b Centre équestre, promenade, ranch, pony-club	 ID20c Piscine ou centre aquatique	 ID20d Plage	 ID20e Point de mise à l'eau d'embarcations légères	 ID21a Point de départ d'un circuit de ski de fond	 ID21b Station de ski de descente	 ID22 Cimetière militaire	 ID23 Point de départ d'un itinéraire d'excursions à pied	 ID24 Dictionnaire	 ID25 Hôtel	 ID26a Restaurant
 ID26b Débit de boissons ou établissement proposant des collations sommaires	 ID27 Maison de pays	 ID28 Village étape, utilisable pour les villages ayant reçu le label « village étape » décerné par le ministre chargé des routes	 ID29 Point d'eau potable	 ID30 Autocaravane	 ID31 Toilettes	 ID32 Distributeur automatique de billets de banque	 ID33a Produits du terroir	 ID33b Produits vinicoles	 ID34a Itinéraire piétonnier	 ID34b Itinéraire piétonnier et cyclable accessible pour les personnes à mobilité réduite	 ID35 Zone industrielle ou parc d'activités	 ID36 Centre commercial	 ID37 Station pour les véhicules bénéficiant du label « autopartage »	 ID38 Point de réseau de distribution «scotard»

Pose des supports

- Réalisation des massifs béton. Dimensions à titre indicatif (Lg 900 x lg 300 x prof 300mm), pour panneau RIS (Lg 500 x lg 200 x prof 200mm)
- Scellement dans le massif béton ou scellement chimique
- Garantie du service après-vente de 6 mois suivant la mise en service.

Comme pour la garantie « matériel », le prestataire détaillera dans sa réponse les modalités de mise en œuvre et le contenu de sa garantie relative à la pose et au service après-vente du matériel.

A,

Le

Le Candidat ou le Titulaire, Signature et cachet